

Compte rendu

Groupe de Travail
« Implantation »
Mardi 19 Janvier 2021

**Projet de parc éolien
de la Monchot (08)**

SIEMENS Gamesa



I. INTRODUCTION

SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « de la Monchot » sur les territoires de MONTIGNY-SUR-VENCE, RAILLICOURT et TOULIGNY dans le département des Ardennes.

SIEMENS-GAMESA est attentif à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Sur le projet du parc éolien « de la Monchot », SIEMENS-GAMESA a mandaté RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

1. La concertation sur le projet de la Monchot

SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une phase d'écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire :
 - ✧ Le jeudi 9 juillet 2020 ;
 - ✧ Le mardi 15, le mercredi 16 septembre et le jeudi 17 septembre 2020
 - ✧ Le 01 octobre 2020 ;
 - ✧ Le 12 novembre 2020.

Elle a réalisé 31 entretiens et échanges avec une dizaine de personnes.

- Associée à une phase de concertation. Dans un premier temps, le choix est d'ouvrir cette concertation à tous les habitants des territoires d'accueil du projet. Toutefois, en raison de la pandémie et des restrictions successives, il est fait le choix de constituer un groupe de travail ;
- Suivie d'une phase de restitution à travers un atelier et un cahier de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

2. La constitution du groupe de travail

Les personnes invitées à participer à ce groupe de travail sont choisies par RESONANCES CFP et font suite à la phase d'écoute du territoire.

Le groupe de travail est alors constitué des personnes suivantes :

- Eric DELCOURT – Maire à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Sébastien BONNIN – 1^{er} adjoint à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;

- Jacques VINCENT – Maire à la commune de RAILLICOURT ;
- Caroline DEFONTAINE – 2^{ème} adjointe à la commune de TOULIGNY ;
- Monique BERMON-PEROTIN – Conseillère municipale à la commune de TOULIGNY ;
- Jean-Marie OUDART – Maire de la commune de POIX-TERRON et Vice-Président à la transition énergétique et écologique à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ;
- Rebecca BOURRUT – Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ;
- Christophe FRANCOIS – Docteur et Conseiller municipal à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Raphael MINEUR – Président de l'association foncière et habitant de RAILLICOURT ;
- Cedric MOUGIN – Président de l'association de chasse et habitant de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Christophe FORGEUX – Eleveur et habitant de TOULIGNY ;
- Virginie MISER – Présidente de l'association Sauvegarde de la Vallée Patrimoniale de la Vence ;
- Corinne AYER – Habitante de RAILLICOURT ;
- Virginie LAMBIN – Riveraine du projet & habitante à MONTIGNY-SUR-VENCE.

II. L'ATELIER « IMPLANTATION »

1. Introduction

Le troisième atelier « *Implantation* » réalisé par le groupe de travail s'est déroulé le mardi 19 janvier 2020 à 19h00 par visio-conférence.

Tous les membres du groupe de travail ont été avertis 6 jours avant le début du nouvel atelier, dans un mail spécifique d'invitation puis dans un deuxième mail, transmettant également le compte-rendu du deuxième atelier.

A noter que deux participants sont avertis de ce troisième atelier par oral, avant la réception du premier mail afin de faciliter leur participation.

Sont excusés :

- Christophe FRANCOIS,
- Corinne AYER.

Est absent :

- Christophe FROGEUX.

S'est joint à l'atelier Jean-Paul DUFRENE, premier adjoint à la mairie de RAILLICOURT.

Le porteur de projet, SIEMENS-GAMESA, participe également à cet atelier. Il est représenté par Jérémy GAUTHIER - Responsable du projet éolien de la Monchot.

La réunion a duré 2h30 environ et a été animée par Delphine CLAUX de RESONANCES CFP.

2. Le déroulement de l'atelier

L'atelier se déroule en six temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l'atelier ;
- ③ Le travail en petit groupe ;
- ④ Restitution du travail à l'ensemble des participants
- ⑤ Les apports du groupe de travail au projet ;
- ⑥ Clôture de l'atelier.

1. Accueil des participants

L'atelier se déroulant par visio-conférence (via Zoom), l'ouverture de la salle d'attente se fait 30 minutes avant le début de l'atelier. Le numéro de portable de l'animateur est donné dans le mail d'invitation afin de faciliter la connexion à cet atelier.

A l'ouverture de la salle, la représentante de l'association Sauvegarde de la Vallée Patrimoniale de la Vence avertit l'animateur qu'elle a pris l'initiative d'inviter des habitants de TOULIGNY étant donné que le groupe, lors du dernier atelier, lors de son tour de groupe final, avait regretté en grande majorité l'absence de représentant de TOULIGNY.

Dans les faits, 9 nouvelles personnes au groupe souhaitent participer à l'atelier et se présentent dans la salle d'attente de zoom. Quatre appels téléphoniques seront réalisés à l'animateur ainsi qu'un texto et un mail. L'animateur échangera rapidement avec l'une des personnes sans pouvoir le faire avec les autres personnes.

Dans le cadre que nous avons défini, l'ouverture à l'atelier de ces personnes est refusée pour les raisons suivantes : les quatre ateliers sont liés et forme un ensemble qui amène à une réflexion en plus d'une acculturation sur l'éolien, de manière générale. Faire entrer autant de personnes (plus de la moitié du groupe) à ce stade romprait la dynamique mise en place. Notre expérience montre que l'arrivée des nouveaux participants à des ateliers avancés conduit à un nouveau jeu de questions réponses, inévitable, rendant très difficile par la suite le travail sur le thème choisi pour l'atelier.

Par ailleurs, nous nous étonnons d'avoir été avertis 30 minutes avant le début de l'atelier de cette prise d'initiative alors que des échanges par mail avec la représentante de l'association Sauvegarde de la Vallée Patrimoniale de la Vence ont déjà eu lieu lors des précédents ateliers.

A noter que :

- Deux personnes restent en salle d'attente et sont jointes à la fin de l'atelier sans succès ;
- Les personnes ayant contacté l'animateur sont appelées par l'animateur afin d'expliquer ce choix.

L'atelier débute à 19h15 : le temps pour les participants de se connecter. Des échanges téléphoniques en amont de l'ouverture de l'atelier ont lieu afin faciliter l'accès à ce dernier.

2. Présentation de l'atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, Delphine CLAUD présente ce qui a été retenu lors de la dernière réunion :

- 5 points de vue (2 proposés par le groupe violet et 3 par le groupe bleu) sont retenus et ajoutés à l'étude d'impact santé et environnement. Il s'agit de points de vue qui viennent en complément de ceux proposés par le bureau d'études paysager. Les choix de chaque point de vue sont expliqués un par un (cf. bilan de la concertation du dernier compte-rendu).
- Les participants ont une bonne connaissance de leur territoire et la partagent en nommant les espèces chassées, les petits mammifères, les oiseaux. Un groupe attire plus l'attention sur le milieu naturel et la flore alors que l'autre groupe apporte des éléments relatifs à la vallée de la Vence et les zones humides.
- L'engagement pris par SIEMENS-GAMESA lors de cet atelier de mettre à disposition en mairie de POIX-TERRON les lettres d'information sur le projet de la Monchot, publiées à la fin de chaque atelier.

Delphine CLAUD rappelle ensuite l'objectif de cet atelier. Ce troisième atelier a pour objet de donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projet :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

Elle donne ensuite la parole à Jérémy GAUTHIER qui partage son écran avec les participants pour présenter les supports permettant de réaliser le travail demandé.

A travers un logiciel de cartographie (Q-GIS), les participants disposent pour travailler d'une carte avec un fond cartographique IGN ou d'une carte représentant la vue aérienne, ainsi que différents calques représentant chacun une contrainte ou un élément à prendre en compte dans l'implantation du parc.

Ainsi, les participants disposent des calques suivants représentant :

- La zone d'implantation du projet ;
- La distance de 500 m aux premières habitations ;
- La distance de 800 m aux premières habitations ;
- L'ensemble des chemins d'accès à la zone d'implantation du projet. Pour l'autoroute, une zone d'éloignement, de 2 hauteurs d'éolienne, est prise depuis l'axe de l'autoroute. Elle est symbolisée en gris. Pour les autres routes, la distance d'éloignement est d'une hauteur d'éolienne ;
- Les lignes électriques avec des tampons d'éloignement – ces tampons sont plus important pour la ligne haute-tension que pour la ligne moyenne tension ;
- Les faisceaux hertziens avec également des tampons d'éloignement ;
- Les enjeux écologiques représentés par trois couleurs différentes :
 - En rouge – des enjeux forts où le bureau d'études préconise d'éviter de mettre des éoliennes ;
 - En orange – des enjeux modérés où le bureau d'études préconise également d'éviter de mettre des éoliennes ;
 - En vert – des enjeux faibles, sans contrainte spécifique, où il est possible d'implanter des éoliennes.

Des contraintes paysagères sont également présentées à l'oral, leur représentation graphique restant difficiles :

- Eviter de surplomber¹ le hameau de La Basse-Touligny : respecter le rapport d'échelle ;
- S'éloigner autant que possible de la vallée de la Vence.

Les éoliennes sont représentées par un symbole correspondant aux 3 pales auquel vient s'ajouter un cercle représentant la surface balayée par les pales. Une ellipse représente l'écartement nécessaire entre les éoliennes afin de faciliter leur production et de limiter leur usure. Cette taille de l'ellipse dépend du sens du vent dominant (Sud-Ouest) et de la taille du rotor.

Avant de débiter le travail en petit groupe, un participant pose une question :

- Y-a-t-il des conseils sur l'orientation, la morphologie du parc éolien afin de limiter l'impact sur les monuments historiques ?

¹ Dominer quelque chose en faisant saillie

Dans le cadre du travail proposé qui est proposé aujourd'hui il n'y a pas de conseil sur l'orientation des machines. Toutefois, le bureau d'études paysager dans ses préconisations d'implantation des éoliennes au porteur de projets intégrera ce critère et proposera un projet qui limitera les perceptions depuis les monuments historiques.

Les éoliennes sont visibles dans le paysage. L'objet le plus simple à lire dans l'espace est une ligne droite. Il est également possible de disposer les éoliennes en paquet ou en arc de cercle. C'est l'ensemble des contraintes (paysagère, écologique, acoustique, relief ...) qui va conduire le porteur de projet vers un style d'implantation.

3. Le travail en petit groupe

Les participants sont répartis en 2 petits groupes via l'outil « salle » de zoom. Plusieurs personnes sont regroupées devant le même ordinateur ce qui conditionne le nombre de personnes dans les groupes.

Un premier groupe de 5 personnes est constitué autour de Jérémy GAUTHIER, de SIEMENS GAMESA et un deuxième groupe de 5 personnes, autour de Delphine CLAUX, de RESONANCES CFP.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Il est attendu des participants qu'ils partagent :

- Les éléments particuliers de leur territoire à prendre en compte pour implanter les éoliennes, et également,
- Ce qui est important pour eux à prendre en compte dans les choix d'implantation possible du projet.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait à l'ensemble des participants de l'atelier.

L'ensemble de ce travail est présenté en Annexe I du présent compte-rendu.

4. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « *meilleurs* » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants ont la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Le premier groupe à s'exprimer est celui animé par Delphine CLAUX. Il présente un projet de 4 machines réparties sur l'ensemble de la zone de projet : 3 au Nord et une à l'Est. Le cheminement intellectuel menant à cette réflexion est présenté en annexe I du présent document.

Un participant de groupe ajoute au propos du rapporteur que « *Nous avons tenu compte du confort de tout le monde.* »

Après cette présentation, certain participant du deuxième groupe exprime que « *C'est bien. C'est ce que nous avions un peu au départ* ».

Une participante exprime son inquiétude : les éoliennes depuis le hameau de Hocmont seront visibles et ce ne sont pas les bois qui permettront de les masquer. Il s'en suit une question : « *Quelle est la hauteur moyenne d'un bois ?* » La réflexion et la réponse est collective. Dans ce secteur, la hauteur des boisements dépend des essences. En moyenne, cette hauteur varie entre 20 et 25 m.

La parole est ensuite donnée au deuxième groupe animé par Jérémy GAUTHIER. Le rapporteur explique que les participants sont partagés sur l'implantation du projet :

- Un participant souhaite un projet à zéro éolienne ;
- Certains souhaitent un projet constitué de 3 éoliennes au Nord et 1 à l'Est ;
- Enfin d'autres préfèrent concentrer 4 éoliennes au Nord de la zone d'implantation (au Nord de la zone rouge) afin de s'éloigner de la vallée de la Vence et de l'autoroute.

Lors de cette présentation, un participant réagit vivement sur la beauté d'un paysage. Pour lui, la beauté d'un paysage s'observe essentiellement depuis les petites routes plutôt que sur l'autoroute.

Puis, une participante du premier groupe réagit et exprime, avec beaucoup de retenue, son incompréhension et son indignation :

« Le groupe de Montigny a essayé de faire quelque chose qui soit équitable, de répartir sur toute la surface de la zone de projet et de mettre les éoliennes au centre de cette zone d'implantation. Le projet présenté par ce groupe est décalé vers TOULIGNY et son hameau HOCMONT. Donc, nous allons se prendre le maximum de nuisance !

Dans notre groupe, nous avons été vigilant aux perceptions du projet depuis les villages en les mettant derrière les bois, en éloignant au maximum les éoliennes depuis les habitations ... »

Elle ajoute qu'elle comprend qu'il faille s'éloigner de l'autoroute. Toutefois, pour elle, les habitants ne vont pas se promener le long de l'autoroute qu'elle qualifie « *de déjà moche* ». Elle reproche à cette implantation d'être trop proche des premières habitations et d'avoir dans le champ visuel 4 éoliennes au lieu de 3.

Le porteur de projet explique qu'effectivement, ils n'ont pas utilisé l'outil de mesure pour maximiser la distance entre les éoliennes et les premières habitations. Par contre, son groupe s'est posé la question de l'angle occupé dans l'horizon par le parc éolien. En faisant des simulations et en mettant une éolienne au Sud de la zone rouge – représentant l'enjeu fort écologique – l'angle occupé par le parc éolien dans l'horizon est plus important, proche de 180°. Pour le porteur de projet, c'est aussi un paramètre à prendre en compte.

C'est pourquoi le projet a évolué car cette éolienne au Sud de la zone de projet est proche de POIX-TERRON, proche de l'autoroute et que concentrer les éoliennes vers le Nord permet de limiter l'angle occupé par le projet depuis le village de TOULIGNY.

Le porteur de projet indique qu'ils ont pris en compte les projets des parcs éoliens voisins. Un participant lors des échanges avec ce groupe indique l'existence d'un projet à VILLERS-SUR-LE-MONT, porté par la société VENT DU NORD. Puis il y a un projet à JANDUN et BARBAISE porté par la société VSB dans le secteur de la ferme au Corbeau. L'idée est que les porteurs

de projets éoliens puissent échanger entre eux pour présenter des projets qui soient cohérents les uns avec les autres.

Le porteur de projet indique qu'il a échangé avec la société VSB.

Il s'en suit une réflexion sur les perceptions que peuvent avoir les habitants vivant rue Les Epalis sur le projet. Les maisons sont orientées dans le même sens et s'ouvrent en direction du projet.

Le porteur de projet explique que des photomontages depuis un même point seront réalisées. Cela permettra de comparer les différentes variantes de projet entre elles : avec des éoliennes plus proche 800 m ou plus éloignée 1000 m, avec 3 éoliennes au Nord ou 4 éoliennes.

Lors de ces interactions avec ce deuxième groupe, plusieurs questions sont posées :

- Y-a-t-il une obligation pour le porteur de projet de communiquer auprès de la commune voisine ?

La démarche de concertation est volontaire et n'est pas obligatoire. Un participant réagit en indiquant que dans le cadre du projet éolien de VILLIERS-LE-TOURNEUR, les habitants n'ont jamais été informés.

La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP), publiée en décembre 2020, oblige le porteur de projet à transmettre le résumé non technique du projet, un mois avant le dépôt du dossier, aux communes limitrophes du territoire d'accueil du projet.

Le porteur de projet indique que la communication est de plus en plus importante autour des projets et « *que cela va dans le bon sens.* ». Toutefois, le résumé non technique est la dernière pièce du dossier rédigée et il regrette que cela retarde d'un mois le dépôt du dossier à la préfecture.

- Quelles communes seraient concernées dans le cadre de ce projet ?

Le porteur de projet rappelle qu'il ne sait pas s'il y aura des éoliennes sur les 3 territoires. Mais si c'était le cas les communes limitrophes seraient : GUIGNICOURT-SUR-VENCE, YVER-NAUMONT, POIX-TERRON, MAZERNY, HAGNICOURT, VILLERS-LE-TOURNEUR, GRUYERES, JANDUN, BARBAISE.

- Quel est l'impact acoustique de ce projet ? L'impact acoustique sera plus élevé pour TOULIGNY avec 4 éoliennes concentrées au Nord de la zone que pour un projet constitué de 3 éoliennes au Nord et 1 à l'Est.

L'impact acoustique pourrait être plus élevé pour TOULIGNY avec 4 machines au Nord que 3. Dans tous les cas, le porteur de projet est tenu de respecter la réglementation acoustique en vigueur.

Cela signifie que si la variante retenue ne respecte pas cette réglementation acoustique alors le porteur de projet devra mettre en place un plan de bridage² plus important, ce qui n'est pas dans son intérêt.

Le porteur de projet explique également que chaque variante présente des avantages et des inconvénients : certaines favorisent plus aspect visuel, d'autres l'acoustique, d'autres l'écologie ... et il faut réaliser la variante qui présentera le meilleur compromis.

- Lorsque les éoliennes sont éloignées d'environ 1 km, quel point de vue lors de l'implantation des machines faut-il favoriser ? Paysage ou acoustique ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de réaliser des simulations. Dans tous les cas de figure, l'acoustique doit respecter la réglementation française.

Un participant indique que « *plus les éoliennes sont éloignées moins elles sont bruyantes, plus elles sont concentrées l'une près de l'autre, plus elles font du bruit* ». Le porteur de projet indique que c'est vrai.

- Pour le porteur de projet, le parc éolien est viable à partir de combien d'éoliennes ?

Pour le porteur de projet, il est difficile de répondre à cette question car beaucoup de paramètres entrent en jeu comme :

- Le montant des coûts fixes : les salaires des développeurs du projet, le coût des études, le coût du raccordement au poste source ;
- La durée de développement du projet : 3 ans ou parfois 6 ans voir 8 ans.

En France, les plus petits parcs éoliens sont constitués de 3 ou 4 éoliennes. Pour les plus grands, il y a dans votre région le projet du Mont des Quatre Faux, comprenant 63 éoliennes.

Ensuite, le porteur de projet explique qu'il est toujours possible d'optimiser la zone d'implantation et de mettre dans le cas de ce projet 8 éoliennes. Toutefois, il sait pertinemment que ce projet n'a aucune chance de voir le jour. Pour Jérémie GAUTHIER, l'objectif est de déposer un projet éolien qui a le plus de chance de se faire.

- En supposant que le Préfet vous annonce que vous ne pourrez mettre que 2 éoliennes, le projet est-il rentable pour vous ?

Le porteur de projet indique qu'il n'a pas tous les éléments pour répondre. Pour cela, il a besoin des éléments suivants :

- Connaître le productible et pour cela il a besoin des données enregistrées par le mât de mesure de vent sur un an ;
- Connaître le prix de rachat de l'électricité qui sera produit par le parc. Aujourd'hui, le coût de l'électricité produit est défini par des appel d'offres.

Dans cette région, en première approche, 3 ou 4 éoliennes semblent nécessaires pour rentabiliser un parc éolien.

² Un plan de bridage correspond à limiter la rotation des pales, pour une vitesse et une direction de vent précise afin de respecter la réglementation acoustique (voir dans certain cas également dans le cadre de la préservation d'espèce). Cela peut conduire à l'arrêt de la machine.

- Y-a-t-il une saturation des éoliennes sur nos territoires ?

La réponse donnée lors de l'atelier est qu'il existe le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui donne de grandes orientations en termes de développement en énergie renouvelable. Ce n'est pas un schéma départemental. Il n'y a pas de chiffre qui définit le nombre d'éoliennes à construire dans les Ardennes. De plus, s'il y avait un chiffre, cela ne se jouerait pas une éolienne près. Il y aurait un arbitrage entre les projets.

En complément de cette réponse, il est indiqué dans le présent compte-rendu que la notion de saturation visuelle est définie précisément par les services de l'Etat (en particulier par la DREAL).

Ainsi, l'analyse de la saturation visuelle d'un paysage se compose de deux étapes :

- Une première étape correspondant à une analyse cartographique qui mesure pour chaque commune concernée trois indices :

- ◇ L'indice d'occupation des horizons : il s'agit de calculer sur une carte IGN la somme des angles de l'horizon intercepté par des parcs éoliens, depuis un village pris comme centre ;

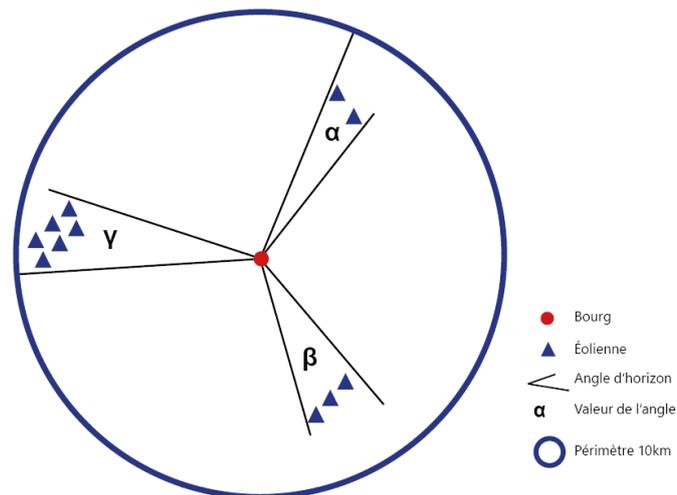


Figure 1 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon

- ◇ L'indice de densité sur les horizons occupés : il s'agit d'un calcul purement mathématique défini comme le ratio du nombre d'éoliennes sur la somme des angles interceptés sur l'horizon. A titre d'exemple, cela correspondrait avec le schéma ci-dessus à : 11 éoliennes divisé par la somme des angles α , β et γ ;
- ◇ L'espace de respiration : il s'agit du plus grand angle sur l'horizon dépourvu d'éolienne. A titre d'exemple, sur le schéma ci-dessus, il s'agit de l'angle formé entre α et β .

Pour chaque indice est défini un seuil de saturation. Un paysage est dit « saturé » si deux des trois indices le sont. Toutefois, cette méthode est une analyse purement cartographique et elle ne prend pas en compte les obstacles, le couvert végétal et la topographie. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser une étude de terrain, notamment par le biais de photomontages.

- La deuxième étape consiste donc à vérifier par ces photomontages la réalité visuelle de la saturation paysagère créée par le projet.

A titre d'exemple, le Sud du département des Ardennes ou certains territoires de la Marne sont qualifiés « saturés ». En l'état des connaissances, au regard de cette définition, les territoires sur lequel s'insère le projet n'est pas qualifié de saturer. Une étude de saturation sera dans tous les cas réalisés dans le cadre de l'étude paysagère.

- Existe-t-il un schéma paysager à l'échelle départementale, intercommunale ? Quels critères sont retenus pour définir un terroir attractif ou pas ? Sur quoi peut-on se baser ?

Il existe un atlas paysager des Ardennes qui date de 2007. Il fait d'ailleurs l'objet d'une mise à jour. Les critères retenus pour définir un territoire attractif sont divers. Il peut s'agir de la densité de monuments historiques, du relief. Sur ce territoire, il y a la présence d'une vallée.

Cet atlas des paysages va présenter une mise à jour de la saturation paysagère liée au parc éolien construit. Pour cela une consultation des élus est d'ailleurs en cours sur ce sujet.

Le porteur de projet rappelle cependant qu'un plan paysager est un outil réalisé à une grande échelle et non opposable. L'étude paysagère réalisée dans le cadre de ce projet étudie bien plus finement les différents enjeux et impacts.

Il existe également un schéma éolien au niveau de l'intercommunalité qui date de 2014. Ce schéma sera également mis à jour dans les prochains mois.

Un participant réagit vivement en expliquant « *qu'il voit mal des élus de Communauté de communes dire que ce paysage les intéresse et qu'à ce titre, ils n'ont pas le droit aux éoliennes.* »

Les échanges se poursuivent sur l'équilibre économique des communes rurales en lien avec l'intercommunalité. Un participant s'exprime avec beaucoup de force et de conviction.

5. Les apports du groupe de travail au projet

De tout ce travail, Jérémy GAUTHIER retient les éléments suivants :

- L'importance pour une majorité des participants que ce projet se fasse à trois communes et que l'ensemble des équipements soit autant que possible réparti sur les trois communes ;
- L'importance pour tout le groupe de limiter l'impact visuel qui se traduit de manière différente selon les groupes (absence d'éolienne, éoliennes concentrées au Nord-Ouest de la zone de projet ou disposées derrière des bois) ;
- La volonté de limiter l'impact acoustique autant que possible en s'éloignant des habitations au-delà de 800 m.

Jérémy GAUTHIER s'engage à transmettre les variantes proposées par les deux groupes au bureau d'études paysager et écologique afin que les avantages et les inconvénients de chacune de ces variantes soit comparés. Cette comparaison s'effectuera notamment sur la réalisation de photomontages dont un depuis la Rue Les Epalis.

Il s'engage également à contacter les porteurs de projets voisins pour que les implantations retenues pour chaque projet soit si possible cohérentes entre elles.

6. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation.

Un participant exprime avec force son sentiment sur les difficultés économiques des communes rurales, la solitude des maires face à leurs prises de décision, son incompréhension voire sa frustration sur la façon dont sont prises les décisions.

Puis, les autres participants font part des éléments suivants :

- *« Nous avons travaillé. Nous n'avons pas toutes les ficelles pour prendre les bonnes décisions. En fait, ici nous avons fait un brouillon. On se fait plaisir. » ;*
- *« C'était intéressant de les positionner en son âme et conscience sans même savoir à qui appartenait les terrains » ;*
- *« Oui c'est un projet communal. Oui il faut que les petites communes trouvent des revenus. Non une éolienne n'est pas visible que depuis le village où elle est implantée. Et ça il faut en tenir compte. » ;*
- *« Je vais rappeler que nous avons fait un projet à trois pour que les trois communes puissent avoir des retombées économiques et surtout ne pas voir des éoliennes se positionnaient par des projets X et Y dans les villages voisins sans en être intéressés. Je tiens vraiment que ce soit pris en compte dans la répartition. » ;*
- *« La proposition que vous avez faite n'est plus une proposition à trois communes. Sans même parler de finance. Bien entendu nous n'avons pas envie d'être le dindon de la farce. Mais au-delà, nous nous sommes engagés à trois communes et il ne s'agit pas de se défilier. Il faudra retravailler sur ça quand vous aurez les dimensions des éoliennes.*

Ce genre d'atelier est très bien et il faut continuer comme ça et partager le plus possible nos idées. » ;

- *« Vous avez bien résumé les choses. Aujourd'hui, les communes ont déjà besoin de revenu. Les parcs éoliens nous permettent de payer les revenus. Après, il y a aussi l'aspect écologique. Aujourd'hui, on veut des énergies renouvelables, après il faut savoir ce que l'on veut ... Après si l'on reste sur le nucléaire, cela ne me dérange pas.*

C'est un projet à trois communes. C'est vrai qu'il y a beaucoup de communes autour de nous qui font des projets individuels comme VILLIERS-TOURNEUR et d'autres. Ils ne se préoccupent pas de leur voisin. Peut-être que demain, la commune de POIX-TERRON aura un projet éolien. Ils porteront des nuisances sur leur voisin. Ce n'est pas le cas aujourd'hui mais ce sera peut-être le cas un jour. Il faut penser à tout ça » ;

- *« J'ai apprécié cet atelier parce que l'ambiance était détendue, c'était agréable. Nous avons pu discuter, nous avons pu partager et nous avons essayé de faire un travail qui soit équitable et de tout répartir de façon équitable. Je pense que nous, nous avons bien avancé.*

Je retiens également que nous souhaitons un projet à trois communes mais pas à deux communes ou des éoliennes uniquement sur une commune. Nous aurons tous des nuisances et essayer d'avoir le moins de nuisance possible. C'est un retour financier, il ne faut pas se leurrer. Essayer de finaliser ce projet et de le construire le mieux possible ».

- *« Merci de nous avoir permis d'assister car c'était un peu compliqué depuis la maison. Nous avons fait un travail qui était vraiment collectif, je ne sais pas comment cela s'est passé dans l'autre groupe. L'idée est de mettre 4 éoliennes car si non ce n'est pas viable et qu'elles soient réparties sur les 3 communes de manière un peu plus équitable.»*
- *« En préambule, je souhaite dire que pour l'association c'est zéro éolienne, où qu'elle soit, n'importe où, n'importe quel village de la France et de Navarre.*

Le projet sur les trois communes si cela peut rassurer les autres, les retombées économiques seront sur les 3 communes quelques soit l'implantation des éoliennes. Vous parlez d'une répartition équitable, je n'en ai pas vu sur la commune de TOULIGNY, dans aucune des propositions.

Pour Jérémy GAUTHIER, sachez qu'il n'y a pas de vent sur la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE. Moi je voulais vous remercier pour votre transparence et l'intelligence dont vous savez faire preuve quand on échange avec vous parce que vous acceptez que l'on puisse s'opposer effectivement à votre projet et ça je vous remercie. »

- *« Je trouve cet atelier très intéressant car cela permet de confronter différents points de vue. Je pense que pour vous, comme vous le disiez, c'est très enrichissant. En tout cas, moi j'ai appris plein de choses.*

Dans les échanges que nous pouvons avoir, quand on résume un projet éolien qui est un projet de territoire à des nuisances, je trouve ça dommage d'en arriver là. »

La réunion se clôture en rappelant que :

- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du groupe de travail,
- La prochaine réunion de ce groupe de travail aura lieu courant du mois de Mars 2021, par visio-conférence. Les participants seront avertis 15 jours avant et un lien leur sera communiqué 5 jours avant ce quatrième atelier.

ANNEXE I – Présentation du travail des groupes de travail

Le travail des groupes est présenté dans l'ordre chronologique du déroulement de l'atelier.

Groupe animé par Delphine CLAUX

Ce groupe est constitué de 5 personnes, habitants essentiellement de TOULIGNY et MONTIGNY-SUR-VENTE.

Le groupe commence par implanter la première éolienne le plus au Nord de la zone d'implantation du projet. Puis, il ajoute deux éoliennes en dessous de la première en étant vigilant à :

- Disposer les éoliennes derrière les bois afin que ces derniers permettent de limiter les vues depuis BARBAISE et TOULIGNY ;
- Mettre les éoliennes les plus au centre de de la ZIP afin d'éloigner au maximum les machines des premières habitations.

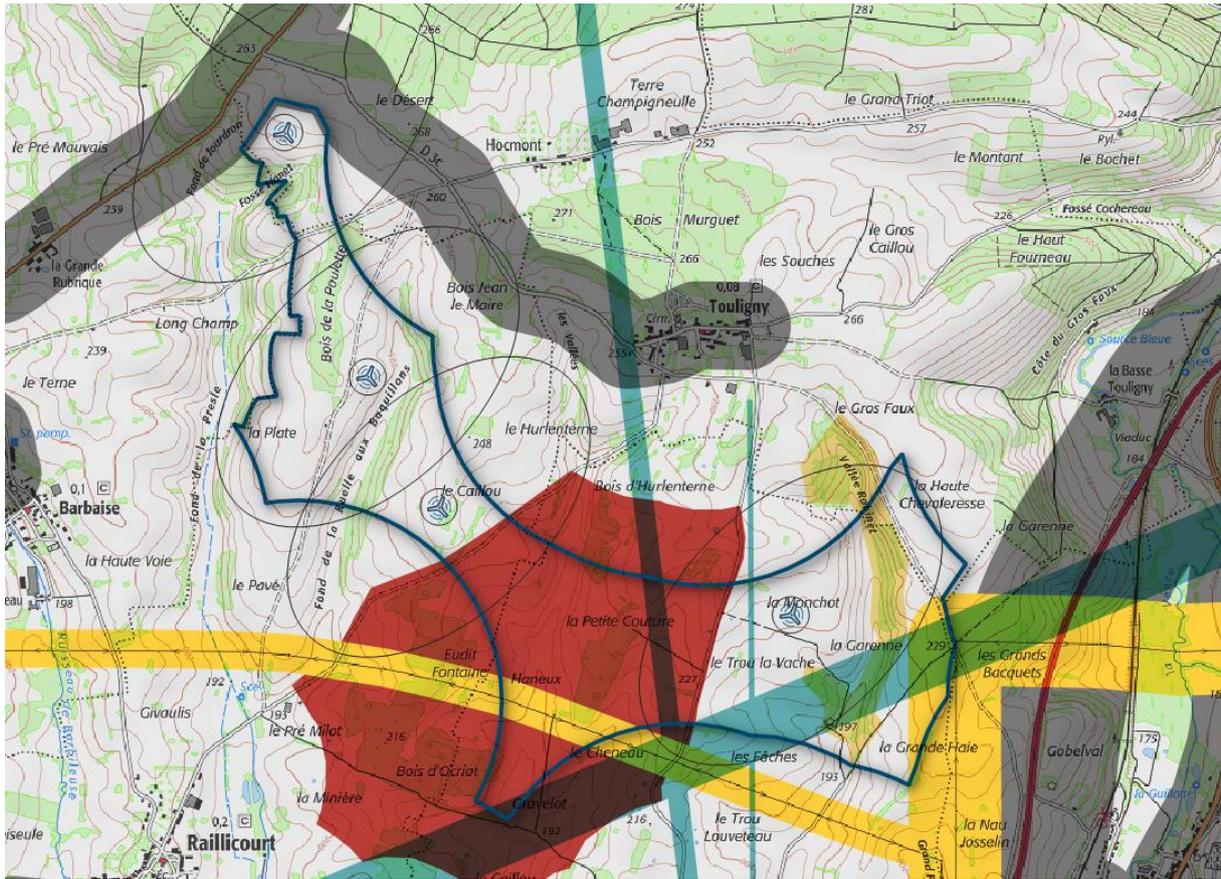
Le groupe essaie également d'aligner les 3 éoliennes selon une ligne afin de rendre le parc éolien le plus lisible possible dans le paysage.

Puis le groupe s'intéresse à la zone à l'Est de la tâche rouge, représentant l'enjeu fort écologique. Dans un premier temps, il essaie d'en mettre deux. Un certain nombre de contraintes étant présente sur ce secteur géographique, il en dispose une, au lieu-dit « Le Monchot », en essayant de créer une courbe.

Ainsi, la proposition finale du projet est 4 éoliennes en courbe.

Le groupe attache une attention particulière à limiter les perceptions du projet et à éloigner autant que possible, de manière équitable, les éoliennes des premières habitations. Des mesures sont réalisées entre les éoliennes et les premières maisons.

Le groupe prend conscience que les machines sont toutes à plus de 1 km, soit le double de la distance demandée par la réglementation. Un participant indique que « *Ce n'est pas négligeable* ». La seule exception est le hameau de Hocmont où l'éolienne la plus proche est à 960 m.

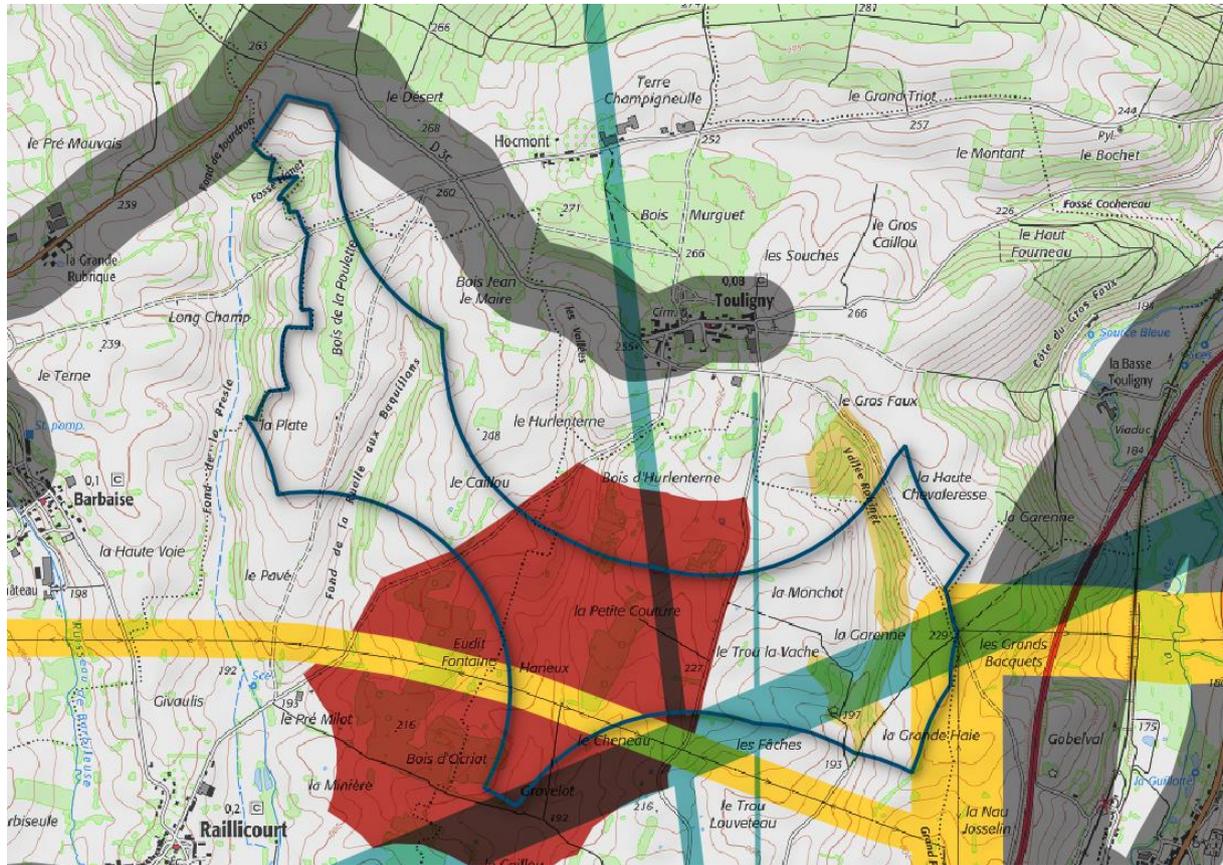


Carte 1 : Variante du projet proposée par le premier groupe

Groupe animé par Jérémy GAUTHIER

Ce groupe est partagé et trois variantes du projet sont proposées.

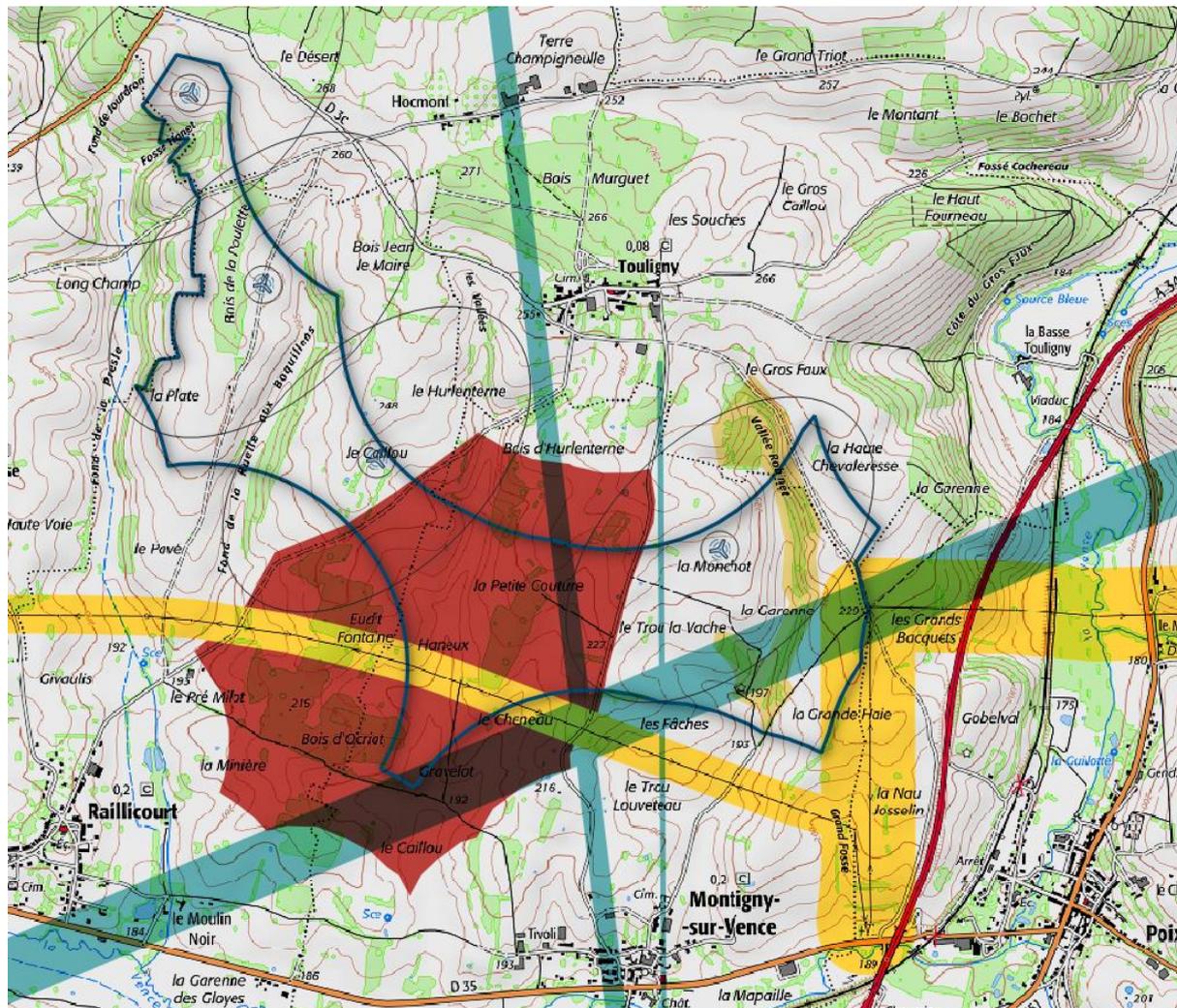
Un participant explique que le meilleur projet est un projet sans éolienne. Cela constitue la première variante du projet de ce groupe (cf. carte ci-dessous).



Carte 2 : Première variante proposée par un participant du groupe

Le rapporteur explique ensuite que certain participant du groupe a fait le même cheminement au départ que le groupe précédant. Cette implantation est définie essentiellement par des habitants de RAILLICOURT.

Ces participants ont essayé de faire une ligne droite, pour de plus lisibilité dans le paysage tout en s'éloignant des bois et se rapprochant des chemins. De plus, ils ont tenu compte de la préconisation paysagère en évitant de mettre des éoliennes trop à l'Est (cf. carte ci-après).



Carte 3 : Deuxième variante proposée par le deuxième groupe

Puis, certains participants essaient de disposer 2 éoliennes à l'Est de la zone rouge – représentant les enjeux écologiques forts. Ils prennent alors conscience que si 2 éoliennes peuvent être disposées dans ce secteur de la zone de projet, c'est au détriment de la cohérence paysagère (cf. carte ci-après).



Carte 4 : Evolution de la deuxième variante proposée par le deuxième groupe

De ce fait, l'éolienne localisée à la Monchot est supprimée pour permettre une ligne plus lisible dans le paysage. Cela constitue la version finale de la deuxième variante du projet proposée par le deuxième groupe.



Carte 5 : Version finale de la deuxième variante proposée par le deuxième groupe

Le rapporteur indique que « sous la pression » de certains participants, le projet a évolué :

- Un participant encourage d'éloigner les éoliennes de la vallée de la Vence et de l'auto-route ;
- Un autre conseille de disposer les éoliennes au Nord de la zone rouge, représentant les enjeux fort écologiques. L'atlas des paysages des Ardennes est aujourd'hui mis à jour. Des premiers éléments de connaissance, le territoire de TOULIGNY présenterait un enjeu plus faible d'un point de vue paysager que les autres territoires intégrant le projet.

Aussi, la troisième variante du projet proposé par ce groupe est constituée de 4 éoliennes, concentrées à l'Ouest de la zone rouge – représentant les enjeux écologiques forts.



Carte 6 : Troisième variante proposée par le deuxième groupe